

pratiques discriminatoires de passation des marchés publics et les autres mesures gouvernementales qui restreignent ou empêchent le commerce. Il faut noter que l'Accord de libre-échange avec les États-Unis a grandement amélioré notre accès au marché de ce pays. Mais comme certaines mesures non tarifaires telles les pratiques de passation des marchés publics sont également visées par la négociation d'un ALENA, nous recevrons volontiers toute présentation sur ces mesures ou sur toute autre mesure.

Nous aimerions aussi recevoir vos recommandations sur le calendrier à prévoir pour l'élimination graduelle des divers droits de douane : des périodes plus longues pour les articles dits sensibles (par exemple dix ans), des périodes plus courtes (par exemple de cinq ans) ou l'élimination immédiate pour les articles à fort potentiel d'exportation. Enfin, vous voudrez peut-être aussi commenter l'élimination de certains taux de droits que le Canada applique en vertu de son Tarif des douanes, ou d'autres mesures qui servent à protéger la production canadienne de marchandises. Ces observations devraient esquisser le plus spécifiquement possible l'effet probable de telles réductions.

Les négociateurs canadiens pour les questions touchant les services verraient leur travail grandement facilité par la réception d'informations complémentaires concernant les intérêts des exportateurs canadiens de services, surtout dans les domaines des services aux entreprises, des services professionnels, des services de transport et des télécommunications. Les présentations devraient aussi relever les difficultés particulières rencontrées dans l'exportation de ces services (par exemple, des exigences de licences et des prescriptions sur la résidence). Lorsqu'ils préparent leurs présentations, les exportateurs de services ou de marchandises souhaiteront peut-être préciser leurs besoins en ce qui touche l'autorisation de séjour temporaire pour leur personnel. Les dispositions du chapitre 15 de l'ALE sur l'autorisation de séjour temporaire pour gens d'affaires pourraient servir utilement de point de départ.

Toute information supplémentaire nous serait aussi très utile, y compris les données sur vos activités actuelles de production et d'exportation pour les produits concernés, le nombre de personnes employées par votre entreprise, et toute autre information pertinente.

Veuillez préciser si votre information est confidentielle.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

Kevin Gore
Accès aux marchés
Bureau des négociations commerciales trilatérales
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada